

La charte de l'Élu(e)

Conseil municipal des enfants de la ville d'Alès

Bravo pour ton élection au conseil municipal des enfants !

Tu fais maintenant partie d'une équipe qui va imaginer, proposer et réaliser des projets pour améliorer la vie des enfants à Alès. Tu vas découvrir comment fonctionne ta commune, apprendre à travailler avec les autres et faire entendre ta voix.

Être élu(e) au conseil municipal des enfants, c'est aussi prendre des engagements. Pendant toute la durée de ton mandat, tu représenteras les enfants de la ville avec sérieux, respect et engagement.

Je t'invite à lire la charte de l'élu(e). Elle t'explique simplement ton rôle et les valeurs qui guideront ton action. Si tu es d'accord avec ces principes, signe-la et remets le coupon à ton animateur.

Toute l'équipe du conseil municipal des enfants et moi-même sommes là pour t'accompagner et répondre à tes questions.

Je te souhaite une très belle aventure au sein du conseil municipal des enfants !

Léa BOYER
Pour le maire et par délégation
l'adjointe au maire déléguée au conseil municipal des enfants

PRÉNOM NOM

Je reconnais avoir pris connaissance et avoir bien compris l'ensemble des dispositions de cette charte. Je m'engage à en respecter les termes tout au long de mon mandat.

Fait à Alès, le

Signature :



ÊTRE ÉLU(E) AU CME C'EST :

- une fierté • une responsabilité • une aventure collective
- une chance de faire entendre la voix des enfants

LE RÔLE DE L'ÉLU(E)



L'ÉLU(E) RÉPRÉSENTE TOUS LES ENFANTS DE LA COMMUNE

- il est leur porte-parole : il parle pour eux
- il écoute les enfants de son école et partage leurs idées, besoins et problèmes
- il peut proposer des idées, mêmes simples
- il aide à améliorer la vie de tous les habitants dans la commune
- il participe aux projets et aux actions du CME

Être élu(e), c'est agir pour les autres, pas seulement pour soi

LES DROITS DE L'ÉLU(E)

L'ÉLU(E) A LE DROIT :

- de parler
- d'être écouté
- de poser des questions
- de ne pas être d'accord



Chaque élu(e) compte et a de la valeur

SON ENGAGEMENT PERSONNEL



L'ÉLU(E) S'ENGAGE POUR 2 ANS ET IL FAIT DE SON MIEUX POUR :

- être présent aux réunions
- participer aux projets et aux sorties
- s'impliquer dans les événements du CME
- être motivé et ne pas abandonner
- accepter de se tromper et d'apprendre

Faire son mieux, c'est déjà très important

SON COMPORTEMENT ET SON ATTITUDE

L'ÉLU(E) EST POLI, RESPECTUEUX ET BIENVEILLANT



- il écoute les autres sans se moquer
- il respecte les différences (idées, cultures, caractères...)
- il peut donner son avis calmement
- il arrive à l'heure
- il donne exemple à l'école, à la maison et en tout lieu

Agir avec respect pour vivre ensemble sereinement

TRAVAILLER ENSEMBLE



L'ÉLU(E) NE TRAVAILLE JAMAIS SEUL

- il apprend à travailler en équipe avec les autres élus
- il peut demander de l'aide aux animateurs
- il respecte les décisions prises ensemble, même si ce n'est pas toujours son idée qui est choisie

Chacun a le droit de parler, personne n'a toujours raison

ABSENCES ET ARRÊT DU MANDAT



- si l'élu(e) ne peut pas venir à une réunion, il doit prévenir l'équipe du CME
- plusieurs absences sans raison peuvent entraîner l'arrêt du mandat
- l'équipe du CME en discutera avec l'élu(e)
- si l'élu(e) souhaite arrêter, son parent ou responsable légal doit prévenir officiellement le CME